

**Décision n° P 2020 – 10 en date du 19 FEV. 2020
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

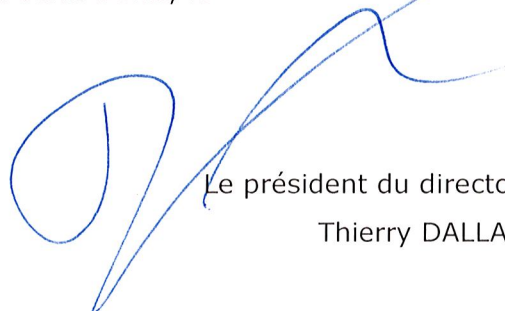
Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane GUILLEZ, chef de projets fonciers au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente, avec la commune du Bourget, des parcelles cadastrées J67 et J68, situées avenue de la Division Leclerc à Le Bourget (93350), pour un prix de 25 000 euros,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 19 FEV. 2020



Le président du directoire
Thierry DALLARD